

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 297-2015
Type d'intervention: Postulat
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2015.RRGR.1139

Déposée le: 23.11.2015

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Imboden (Bern, Les Verts) (porte-parole)

Cosignataires: 7

Urgence demandée: Non
Urgence accordée: Non

N° d'ACE: du
Direction:
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Modèle de pratique infirmière avancée

Le Conseil-exécutif est chargé de mener un projet pilote dans le but d'évaluer le modèle de pratique infirmière avancée pratiqué par le MédiCentre du Seeland et de garantir ainsi les soins ambulatoires de base dans les régions.

Développement :

Le Grand Conseil a pris connaissance du rapport intitulé « La médecine de premier recours dans le canton de Berne » le 19 mars 2012. Le rapport précise que l'accès aux soins médicaux de base en Suisse est compromis à plus ou moins long terme et que le canton de Berne est particulièrement touché. Il souligne la nécessité d'une action politique. Le constat reste vrai.

Ces dernières années, le MédiCentre de Schüpfen a mis au point un nouveau modèle de soins médicaux et infirmiers de base intégrant la pratique infirmière avancée (APN), dans les limites de ce permet le système politique, la loi et le système de tarification. Ce modèle pourrait contribuer à garantir les soins ambulatoires de base dans les régions. La pratique infirmière avancée est un concept nouveau en Suisse. L'infirmière, par sa formation académique (master ou doctorat en

sciences infirmières), a acquis un savoir d'experte ainsi que des compétences cliniques qui lui permettent d'exercer des fonctions élargies sous sa propre responsabilité, au sein d'une équipe interprofessionnelle. Au MédiCentre de Schüpfen, l'infirmière de pratique avancée accomplit des actes médicaux sur les patients souffrant de maladie chronique. Elle traite et encadre les patients et les patientes sous sa responsabilité au centre médical, à domicile ou à l'EMS et adapte le traitement selon les besoins. Concrètement, elle a sa propre consultation au centre médical ou à l'EMS : elle prodigue des soins tels que perfusions, gestion des plaies, mesures ou examens. Lorsqu'elle effectue des visites à domicile, l'infirmière de pratique avancée procède à une analyse clinique pour cerner la situation du patient ou de la patiente et prodigue les mêmes soins qu'au cabinet. Elle fait des visites préventives chez les personnes souffrant d'insuffisance cardiaque, soutient les patients et patientes ainsi que leurs proches, bref fait du case management.

Un projet pilote devra être mené au MédiCentre du Seeland pour évaluer, sur la base de faits concrets, le potentiel de ce modèle pour la couverture en soins médicaux de base. Le projet sera coordonné et cofinancé par la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale (2 places d'APN stagiaire). Le projet sera mené sur la base du modèle mis au point par le Médicentre de Schüpfen avec la direction des soins de l'Hôpital de l'Île (*Direktion Pflege/MTT*) et du cursus *Primary Care APN* de la filière APN de la Haute école spécialisée bernoise. Il portera essentiellement sur la définition commune, par les intéressés, des nouveaux rôles dans les professions médicales et les professions soignantes. Raison pour laquelle le BIHAM (institut de médecine de premier recours de l'Université de Berne) est impliqué dans le projet pilote. Des cours de formation et de formation continue organisés conjointement par le BIHAM et la filière master en sciences infirmières de la HESB sont prévus ainsi que la mise en pratique commune des nouveaux rôles professionnels. Les assurances maladie et l'Association des Communes Bernoises sont également impliquées.

Destinataires

- Sélectionner la Direction
- Grand Conseil